
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 20 Février 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : Messieurs WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, COUDREAU Maxime, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, LEMASLE Annick, MAZOUIN Yann, TEXIER Pascal, WICIAK Maxime.

Absents : CHEVALLIER Béatrice, MALBOEUF Benjamin, MIRANDE Geoffroy et VERBOIS Christophe.

En présence de Mme AUGEREAU, secrétaire de Mairie, les comptes financiers uniques 2024 de la commune et du budget annexe lotissement sont présentés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	141 264,75
- un excédent reporté de :	304 132,45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	445 397,20

- un déficit d'investissement de :	126 665,49
- un déficit des restes à réaliser de :	3 800,00
Soit un besoin de financement de :	130 465,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	445 397,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	130 465,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	314 931,71
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	126 665,49

COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	7 184,75
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	7 184,75

- un excédent d'investissement de :	6 613,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	6 613,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	7 184,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DEFICIT	7 184,75
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	6 613,64

Mme PIAUGEARD Annie a assuré la présidence pour l'examen des Comptes Financiers Uniques.

Le conseil communautaire de VSC, réuni le 18 décembre 2024, a modifié ses statuts relatifs à certaines compétences optionnelles et facultatives ainsi que la suppression de deux compétences et l'actualisation de la composition du conseil communautaire du fait de la fusion de deux communes au 1^{er} janvier 2025. M. le Maire donne les détails de ces modifications et soumet les nouveaux statuts aux membres présents. Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté et autorise monsieur le maire à signer les statuts.

Le recensement de la population des Touches-de-Périgny a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2025. M. le Maire donne les résultats provisoires :

- Nombre d'habitants : 557
- Nombre de résidences principales : 234
- Nombre de résidences occasionnelles : 21
- Nombre de résidences vacantes ou en travaux : 44

M. le Maire remercie tous les acteurs de ce recensement (Clara, Annie et Annick) et regrette que plusieurs personnes résidant dans la commune n'aient pas souhaité être recensées ! Une réunion avec les services de l'INSEE, pour clôturer ce recensement 2025, aura lieu mercredi 26 février.

M. le Maire présente le projet de rémunération de Clara qui a donné entière satisfaction et rappelle que la dotation d'Etat pour l'agent recenseur est de 945 €. Il est proposé : Frais de mission : 1800 € brut + frais de déplacement (du fait que Clara n'habite pas sur la commune) : 175 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge M. le Maire des démarches à accomplir.

Comme tous les 2 ans, dans le cadre des amendes de police, M. le Maire propose la réfection de toute la signalisation horizontale ainsi que les têtes de ponts. La société « Marquausol services 17 » a fourni un devis d'un montant de 5 349,99 € HT. 50% de subventions devraient être octroyées. Le Conseil Municipal accepte le devis (sous réserve d'obtention des subventions), propose le plan de financement suivant :

✓ Département (50 %)	2 674,99 €
✓ Fonds propres (50 %)	2 675,00 €

Total	5 349,99 €

et sollicite, auprès du CD17, une subvention au titre du Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police et autorise M. le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

Afin de moderniser notre éclairage public et faire des économies d'énergie, par le passage en lampes LED, le SDEER nous a établi un devis d'un montant de 2 954,09 € restant à charge pour la commune. Nous bénéficions ainsi du fonds vert à 80% car le devis initial est de 14 770,43€. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis avec remboursement immédiat.

Sandra GABOREAU, notre agent postal communal, a fait savoir qu'il serait bon d'augmenter ses horaires afin de mieux satisfaire la clientèle. Elle propose 5 h de plus le mardi. La discussion s'engage sur les besoins des administrés, la nouvelle organisation à mettre en place et le coût pour la commune. Après échanges, il est proposé une ouverture supplémentaire le vendredi de 14h30 à 17h30. Si Mme GABOREAU accepte cette proposition, nous engagerons la démarche d'augmenter de 3h/semaine son temps de travail.

Le futur propriétaire de la maison située au n°15 lotissement du clos Doussot souhaite acquérir la bande de terre séparant son futur terrain à la RD131E2. M. le Maire explique les détails de cette affaire. Dans un 1^{er} temps une délibération est nécessaire afin de déclasser une partie de la parcelle du domaine public communal non routier vers le domaine privé communal. Suivra le bornage puis la vente. Les conditions de vente seront discutées lors d'une prochaine réunion.

Le repas des Aînés est prévu le samedi 5 avril. Suite aux propositions de Bruno COUMES, le menu retenu est : Apéritif, potage Saint-Germain, médaillon de merlu crémeux au colombelle, coup du milieu, noix de joue de porc braisée bourguignonne avec écrasé de pomme de terre, salade/fromage, Paris-Brest, Champagne, café, liqueur.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 1982 il existe un Syndicat Intercantonal qui intervient dans le cadre de ses compétences « maintien à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées » sur notre commune. Le Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) est un Syndicat à Vocation Unique de la fonction Publique Territoriale.

Lors de la fusion des EPCI (CDC de Burie, CDC de Matha, et CDC de St Hilaire de Villefranche) en 2014, les statuts du SIPAR n'ont pas été mis à jour.

Courant 2024, les services de la Préfecture ont interpellé le SIPAR en demandant de mettre en conformité leurs statuts.

Afin de régulariser leurs statuts, il convient que chaque commune d'intervention du SIPAR citée sur leurs précédents statuts soit directement membre du SIPAR et non les EPCI respectives (CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et CDC des Vals de Saintonge). Sans cette modification statutaire, le SIPAR ne pourra plus exercer ses missions de service public dans notre commune. Il est de plus précisé qu'aucune contribution ne sera demandée dans le cadre de cette adhésion.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) et autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Lors de la vente d'une maison dans la rue du Bourg, il a été constaté la présence de Mérules. Toutes les démarches administratives ont été effectuées. M. le Maire explique que ça doit être un cas isolé mais la vigilance est de mise.

VSC lance un appel aux communes pour la venue de la ludothèque de plein air. M. le Maire propose la candidature de la commune pour le parc de loisirs de Cachet.